

Protocole pour une étude portant sur la composition de poudres d'héroïne consommées sur neuf sites français en 2007

EXPOSE DES MOTIFS

Cette étude s'intéresse à l'un des aspects mal documentés de l'usage d'héroïne : la composition toxicologique des poudres consommées. Les seules informations actuellement disponibles sur le contenu des poudres d'héroïne proviennent des résultats d'analyse des produits saisis par les services répressifs, sachant que ceux-ci produisent une représentation imparfaite des produits consommés, en particulier pour les poudres dont le contenu peut être modifié sans difficulté tout au long de la chaîne de diffusion.

L'objectif principal de cette étude est donc de fournir une représentation fiable de la composition des produits consommés en recueillant des échantillons d'héroïne à un niveau où le produit ne sera plus transformé, c'est-à-dire au plus proche de l'utilisateur.

Les résultats obtenus seront comparés à ceux des saisies, en termes de teneur en principe actif aussi bien que de produits de coupe pour évaluer l'écart entre ces deux observations de la composition des poudres d'héroïne circulant en France.

De plus, un recueil d'information par questionnaire associé à la collecte d'héroïne permettra de répondre à différentes interrogations portant sur l'écart entre la perception subjective par les usagers des produits qu'ils consomment et leur contenu réel.

OBJECTIFS

OBJECTIF PRINCIPAL

Etudier la composition toxicologique des poudres d'héroïne consommées sur neuf sites français en 2007 :

- estimer les taux de principe actif ;
- identifier les autres substances présentes.

OBJECTIFS SECONDAIRES

- Etudier les liens entre la teneur réelle en héroïne et :
 - l'estimation de la teneur en principe actif par l'utilisateur ;
 - le prix d'achat déclaré du produit ;
 - les caractéristiques sociodémographiques de l'utilisateur.
- Comparer la composition d'échantillons de produits recueillis auprès d'utilisateurs à celle des produits saisis par les services répressifs à la même période et dans le même département.

TYPE, CHAMP ET DUREE DE L'ETUDE

Cette enquête est une étude d'observation menée sur un mode multicentrique. Elle se déroule dans neuf régions : Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Ile de France, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord pas de Calais, PACA et Rhône Alpes.

Les produits concernés par cette étude sont les poudres déclarées contenir de l'héroïne par une personne qui a consommé le produit.

Chaque observation est constituée à la fois d'un échantillon de poudre supposée contenir de l'héroïne et d'un questionnaire rempli par l'utilisateur qui a cédé une partie d'un produit consommé antérieurement.

La période de collecte s'étend du 1^{er} mars 2007 au 29 février 2008.

METHODOLOGIE

OUTIL D'INVESTIGATION

La mise en œuvre de cette enquête repose sur l'organisation du volet observation du dispositif SINTES, système d'information national sur les toxiques et les substances. Ce dispositif permanent a vocation à recueillir des informations sur la composition toxicologique des produits illicites consommés en France. Il fonctionne sur un mode multicentrique : une coordination nationale, assurée par l'OFDT, s'appuie sur un réseau de coordinateurs de collecte régionaux et un ensemble de laboratoires partenaires. L'OFDT élabore en collaboration avec ses partenaires le protocole d'étude et le questionnaire ; l'exploitation des résultats et leur valorisation sont du ressort de l'OFDT. Les coordinateurs régionaux de collecte organisent localement l'enquête : choix et formation des enquêteurs et organisation logistique. Les laboratoires effectuent les analyses toxicologiques des produits en s'assurant préalablement de la concordance de leurs procédures.

Les enquêteurs n'étant pas *à priori* autorisés juridiquement à l'acquisition et à la détention de produits illicites, des procédures particulières permettant la mise en œuvre de ces enquêtes ont été élaborées puis validées au cours d'une réunion interministérielle organisée par la MILDT début 2006. Un courrier de la MILDT a été diffusé auprès des chefs de projet départementaux et du ministère de la justice pour les informer du fonctionnement du dispositif SINTES dans son ensemble et de son volet observation en particulier. Il est entendu que l'OFDT délivre une attestation individuelle et nominative sous forme de carte précisant une période de validité, le nom de la personne, la structure assurant la coordination régionale, les départements de collecte et le nombre d'échantillons maximum qu'elle peut transporter. Au cours de son activité de collecte, la personne qui recueille les échantillons doit impérativement être munie de la carte établie à son nom. Ces cartes doivent être restituées à l'OFDT après la période d'enquête.

CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

Les techniques d'échantillonnage utilisées dans les enquêtes d'investigation classiques ne sont pas envisageables. Constituer un échantillon représentatif des lots de poudres consommées sous l'appellation héroïne est irréalisable en raison du caractère illicite du produit étudié : les filières d'approvisionnement ainsi que les quantités de produits circulant sont inconnues et la composition du produit peut être modifiée en tout point du réseau de distribution par adjonction d'une nouvelle substance.

A défaut d'une constitution probabiliste de l'échantillon, les pratiques de collecte vont favoriser la variabilité des produits collectés. Le résultat attendu de l'application des consignes est la diversification des filières d'approvisionnement dont proviennent les produits recueillis. Cette préoccupation doit toujours être privilégiée lors de la recherche des produits via le recrutement des usagers : les personnes interrogées doivent avoir de forte probabilité de se procurer leur produit auprès de sources différentes. Par exemple, il convient de contacter des personnes issues de catégories socioprofessionnelles les plus variées possibles. D'autre part, lorsque des personnes d'un même réseau de connaissances sont interrogées, il est recommandé de les contacter à des moments très différents pour ne pas favoriser le recueil d'échantillons de produits issus de même lots.

Les règles suivantes peuvent être retenues :

- les recueils d'échantillons de produit sont répartis sur toute la période d'enquête, soit entre 4 et 5 échantillons par mois ;
- les différents produits recueillis recouvrent l'ensemble de la gamme de prix pratiqués sur le site ;
- les recueils s'effectuent si possible dans des points géographiques distincts ;
- le recrutement au sein d'un même réseau peut-être utilisé, mais il est important d'éviter d'interroger des personnes trop proches : couple, fratrie ou amis intimes.

Les méthodes statistiques utilisées pour l'analyse des données imposent que chaque questionnaire corresponde à une personne différente, ce qui implique qu'un usager ne doit être sollicité qu'une seule fois pour participer à l'enquête.

TAILLE DE L'ECHANTILLON

Le nombre de collectes à réaliser est porté à 55 pour chacune des neuf régions. L'ensemble de l'échantillon est donc constitué de 495 échantillons et questionnaires associés.

PROCEDURES DE RECUEIL DES DONNEES

Le questionnaire

Après avoir présenté l'étude à l'usager, il convient de s'assurer que la personne n'a pas déjà participé à l'enquête et qu'elle a bien consommé une partie du produit dont elle cède un échantillon. Il est préférable de remplir le questionnaire avant le recueil de l'échantillon de produit pour éviter les abandons.

Les enquêteurs doivent être formés à la passation du questionnaire par le coordinateur régional de collecte. Les questions doivent être posées sur le mode du mot à mot et l'enquêteur doit adopter une attitude de neutralité vis à vis de la personne interrogée. En cas de difficulté de réponse, l'enquêteur peut expliquer les termes utilisés pour clarifier le sens des questions. Les non réponses doivent faire l'objet d'au moins une relance.

Les thèmes abordés sont :

- les informations relatives à la collecte : date et lieu de collecte ;
- les caractéristiques sociodémographiques de la personne interrogée : sexe, âge, niveau d'étude, activité professionnelle, logement ;
- l'usage d'héroïne de la personne interrogée : ancienneté, fréquence et motivation de la consommation ;

- les caractéristiques du produit collecté : modalité d'approvisionnement, prix d'achat, qualité perçue du produit, concentration en principe actif et produits de coupage supposés ;
- des informations sur la consommation du produit recueilli : mode de consommation, effet inhabituel ressenti.

L'échantillon de produit

L'échantillon de produit est recueilli de préférence après remplissage du questionnaire. La poudre est placée dans un tube de type Eppendorf. Le tube est placé dans un sac en plastique à fermeture zip portant le tampon de l'OFDT. Le numéro d'identifiant du questionnaire est immédiatement reporté sur l'étiquette du sachet.

La quantité de poudre obtenue doit au moins atteindre la graduation 0,1 visible sur le tube.

Les échantillons sont recensés au niveau du centre de coordination régionale ; le coordinateur régional de collecte doit pouvoir être à même d'indiquer l'enquêteur responsable d'une collecte donnée.

Les échantillons sont conservés en lieu sûr sous la responsabilité du coordinateur régional. Chaque échantillon est adressé dans les plus brefs délais au laboratoire d'analyse en utilisant les enveloppes à bulles numérotées fournies par l'OFDT. Une enveloppe ne doit contenir qu'un seul échantillon. Le numéro d'ordre des enveloppes doit être impérativement respecté. En effet, ce numéro d'ordre est le résultat d'une répartition aléatoire des échantillons à analyser entre les trois laboratoires partenaires.

L'ANALYSE TOXICOLOGIQUE DES PRODUITS RECUEILLIS

L'analyse toxicologique des échantillons comprend :

- l'identification en GC/MS des substances présentes : principe actif et produits d'adultération ;
- le dosage par chromatographie en phase gazeuse des opiacés.

La vérification de la concordance des procédures d'analyse est assurée par Mme Debruyne du CEIP de Caen, personne qualifiée désignée parmi les trois responsables scientifiques des laboratoires participant à l'étude. Chaque laboratoire met à sa disposition un document décrivant ses modes opératoires ainsi que les conditions d'analyses mis en œuvre pour analyser les échantillons d'héroïne. Un tableau synthétique des différentes méthodes utilisées est communiqué par la personne qualifiée à l'ensemble des responsables scientifiques des laboratoires et à l'OFDT.

Les résultats d'analyse sont communiqués par les laboratoires sous format papier ou fichier informatique à la fois à l'OFDT et au coordinateur régional de collecte qui a envoyé l'échantillon.

En cas de détection d'une substance potentiellement dangereuse, le volet veille du dispositif SINTES sera immédiatement activé via l'OFDT.

La répartition des échantillons est la suivante : 247 analyses effectuées au CEIP de Caen, 124 au CEIP de Marseille et 124 au laboratoire des Douanes de Paris.

LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNEES

Les données feront l'objet d'une double saisie au niveau de l'OFDT. Chaque site recevra une extraction de la base de données correspondant à l'ensemble de ses collectes, résultats d'analyse compris après que la saisie des données soit validée.

L'analyse statistique des données sera réalisée par l'OFDT selon le plan d'analyse déterminé.

REPARTITION DES ROLES

COORDINATEURS

- NationalIsabelle Evrard
- Aquitaine.....Anne Cécile Rahis
- Bourgogne Gérard Cagni
- Nord pas de Calais Laurent Plancke
- PACAEtienne Zurbach
- Lorraine Sylvie Balteau
- Ile de France Nicolas Bonnet
- Bretagne Guillaume Girard
- Midi Pyrénées Guillaume Sudérie
- Rhône Alpes Catherine Miachon

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES

- Laboratoire interrégional des douanes de Paris Marie Josée Parent
- Service de toxicologie de l'hôpital Salvator à Marseille Jocelyne Arditti
- Service de pharmacologie du CHRU de Caen Danielle Debruyne

LA PROGRAMMATION

- Préparation de l'étude février 2007
- Collecte des échantillons et remplissage des questionnaires mars 2007 à février 2008
- Analyses toxicologiques mars 2007 à avril 2008
- Saisie des données, data management mars 2007 à mai 2008
- Analyse et rapport juin 2008 à septembre 2008